

Réaliser un audit énergétique en maison individuelle

Audit réglementaire obligatoire pour les logements F et G – Préparation Qualification RGE

Audit RGE éligible aux aides financières dont MA PRIME RENOV'



Entreprises bâtiment, Bureaux d'études, Architectes, Thermiciens, Responsables travaux, Conseillers efficacité énergétique



ACADEMIE DE LA PERFORMANCE ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Objectifs

- Acquérir la méthodologie d'audit énergétique en maison individuelle
- Connaître et préconiser quelques-unes des meilleures techniques disponibles en rénovation
- Prioriser les travaux de rénovation énergétique
- Rédiger un rapport d'audit énergétique et présenter ses résultats au Maître d'Ouvrage
- Obtenir une **Attestation Auditeur Energétique (Diagnostic certifié DPE)**
- Préparer une **Qualification d'entreprise RGE OPQIBI 19.11 et QUALIBAT 87.31**

Durée

3 jours, soit 21 heures : 7h e-learning + 14h visio-formation ou présentiel

Prérequis : aucun

Prérequis pour l'obtention d'une Attestation Auditeur Energétique :

Être titulaire d'une certification technicien en diagnostic immobilier DPE en cours de validité.

Prérequis pour l'obtention d'une Qualification RGE :

Expérience, selon votre niveau de diplôme, dans le domaine de la maîtrise de l'énergie (Cf annexe 1 du décret du 30 mai 2018).

Méthodes et approches pédagogiques

Cas pratiques réels avec visite virtuelle immersive, plans/données issus des relevés terrains, simulation énergétique (logiciel fourni pour la durée de formation). Exposés, Démonstrations, Retours d'expérience, Questions-réponses.

Validation des connaissances

QCM de validation des acquis en fin de formation

Formateurs

Formateurs qualifiés et experts thermiciens. (liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

Indicateurs de résultats

Indicateurs non disponibles (nouvelle formation 2023)

Partenaire



Programme

Selon les exigences réglementaires

- Arrêtés du 30 décembre 2017 et du 17 novembre 2020 relatifs à l'audit énergétique éligible à la prime transition énergétique

- Décret et de arrêté du 4 mai 2022 relatifs à l'audit énergétique réglementaire

RECUEIL DES INFORMATIONS ET PRÉPARATION DE LA VISITE SUR SITE

- Récupérer et analyser les informations permettant de comprendre le fonctionnement réel du bâtiment
- Identifier les points sensibles

ETAT DES LIEUX ET RELEVÉS TERRAIN

- Exploiter un questionnaire occupant et une fiche de relevés terrain
- Évaluer l'état du bâti, des systèmes de renouvellement d'air, de chauffage et de refroidissement, de l'éclairage, des équipements responsables des autres usages. Identifier les pathologies courantes.
- Utiliser des instruments de mesure (caméra thermique, vitromètre...)

ANALYSE, MODÉLISATION ET PROPOSITIONS DE TRAVAUX

- Réaliser un bilan énergétique avec un logiciel de calcul thermique non réglementaire
- Recoller avec les consommations réelles, identifier les gisements d'économie d'énergie
- Chiffrer et modéliser les travaux d'amélioration énergétique
- Optimiser des plans de travaux conformes à la réglementation (Cep -30%, BBC Effinergie Rénovation en 4 étapes...)

RÉDACTION DU RAPPORT ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS AU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Rédiger un rapport d'audit clair et conforme à la réglementation
- Présenter de façon pédagogique ses résultats et entrainer le déclenchement des travaux

Renseignement & inscription

Contact : Chargé(e) de formation APEE

Tél : 02.90.09.31.31 / Mail : contact@apee.fr

Modalités d'inscription et délai d'accès : consultez nos

[Conditions Générales de Vente](#)

Accessibilité : si besoin d'aménagement spécifique pour suivre nos formations (accès à nos locaux, handicap ou toutes autres difficultés), merci de nous en faire part lors de votre inscription.